



27 octobre 2020

## **Meurtre Toscan du Plantier : plus aucune chance de voir Ian Bailey rejugé en France**

L'Irlande n'a pas fait d'appel contre le refus d'extrader en France Ian Bailey, dans l'affaire du meurtre de Sophie Toscan du Plantier. Bailey a été condamné à 25 ans de prison en son absence.

L'État irlandais n'a pas fait appel du refus d'extrader vers la France le Britannique Ian Bailey, condamné en son absence à Paris à 25 ans de prison pour le meurtre de Sophie Toscan du Plantier, a indiqué mardi son avocat, mettant fin aux chances de le voir rejugé en France.

« *Sauf événement extraordinaire, c'est la fin du cauchemar de l'extradition* » pour Ian Bailey, a déclaré son avocat **Frank Buttimer**. Le conseil de l'État irlandais, qui agit pour la France dans le cadre de cette procédure, a fait savoir à la Haute Cour de Dublin qu'il n'entendait pas contester le refus de la justice irlandaise d'extrader Ian Bailey vers la France, a expliqué M. Buttimer.

Condamné le 31 mai 2019 en son absence par la cour d'assises de Paris, qui a délivré un mandat d'arrêt contre lui, Ian Bailey, journaliste indépendant de 63 ans, a toujours clamé son innocence. Condamné en son absence à Paris selon la procédure du « défaut criminel », Ian Bailey était privé de la possibilité de faire appel du verdict. Mais s'il se constituait prisonnier ou s'il était arrêté en France, il aurait droit à un nouveau procès.

Le 12 octobre dernier, la justice irlandaise a refusé pour la troisième fois la demande des autorités françaises d'extrader Ian Bailey. Comme lors des deux premiers refus, la Haute Cour de Dublin a notamment invoqué l'absence de réciprocité en la matière.

### **Deux fois en garde à vue**

« *La famille n'est absolument pas étonnée de constater que la justice irlandaise n'a pas envie de se dédire* », a déclaré **M<sup>e</sup> Marie Dosé**, l'une des avocats de la famille de la victime. Elle « *en prend acte, mais rappelle avec force que le meurtrier de Sophie Toscan du Plantier a un nom et a été lourdement condamné par la justice française* », a déclaré l'avocate. Selon son confrère **M<sup>e</sup> Laurent Pettiti**, « *la question est de savoir si malgré tout la Cour suprême ne peut s'auto-saisir* ».

Très vite suspecté par la police irlandaise, Ian Bailey avait été placé deux fois en garde à vue en 1997 et 1998, mais jamais poursuivi en Irlande – où il vit toujours – faute de preuves suffisantes.

Le corps de la productrice française de 39 ans et épouse du producteur de films **Daniel Toscan du Plantier**, décédé en 2003, avait été découvert au matin du 23 décembre 1996 par une voisine, en contrebas de sa maison isolée de Schull, sur la côte sud-ouest de l'Irlande. Surprise chez elle, la jeune femme avait fui dans la lande et s'était considérablement débattue. Son crâne a été fracassé par une pierre plate et un parpaing. ■